

SYNERGIE

ACCUEIL



MAINTENANCE INDUSTRIELLE

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les Carsat, Cram, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), les caisses régionales d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

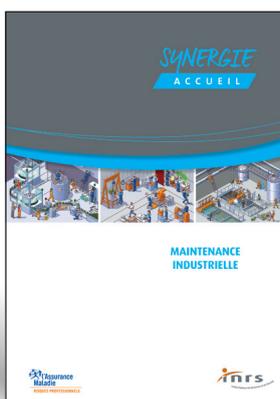
Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et en particulier les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

« Synergie accueil maintenance » vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

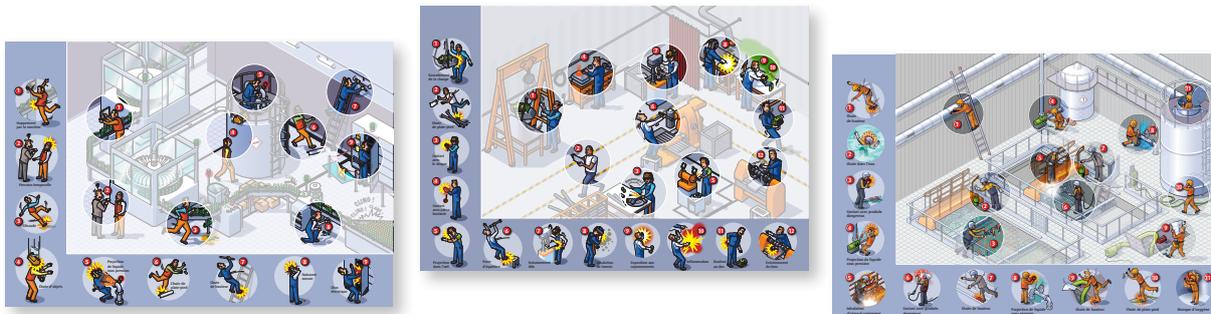
Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Source CNAMTS 2010

> Pour le chargé de l'accueil des nouveaux embauchés

- ☑ Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- ☑ Trois tableaux recensant les mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque

SYNERGIE LIGNE DE PRODUCTION AUTOMATISÉE		Mesures de prévention			
Code	Activité	Risques	Prévention	Prévention	Prévention
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

SYNERGIE ATELIER DE MAINTENANCE MÉCANIQUE		Mesures de prévention			
Code	Activité	Risques	Prévention	Prévention	Prévention
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

SYNERGIE INTERVENTION DE MAINTENANCE DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSENTANT DES RISQUES SPÉCIFIQUES		Mesures de prévention			
Code	Activité	Risques	Prévention	Prévention	Prévention
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Vous pouvez :

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document.
- les télécharger au format PDF sur le site : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>

LE MODE D'EMPLOI

1 Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant une situation à risque (la plus proche de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au salarié d'observer la situation et de repérer les risques. Il peut les pointer en les entourant sur la planche illustrée.



Consignes à donner au nouvel arrivant

« Dans votre métier de maintenance, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. »

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Nom et prénom du nouvel arrivant : *Eric Dupont*

Nom et prénom de l'accueillant : *Pascal Martin*

Entreprise : *SPSV*

Date : *12-12-14*

Titre de la planche : *Ligne de production automatisée*

SYNERGIE

ACCUEIL

MAINTENANCE

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	<i>Le monsieur en orange, va tomber</i>	<i>Il va avoir une entorse</i>	<i>On laisse pas traîner les affaires par terre</i>
2	<i>Il va se prendre la caisse sur la tête</i>	<i>Il aura un traumatisme crânien</i>	<i>On ne laisse pas des choses qui peuvent tomber en équilibre instable</i> <i>On met des barrières pour que les gens ne passent pas en dessous d'une intervention</i>

2 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposer des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



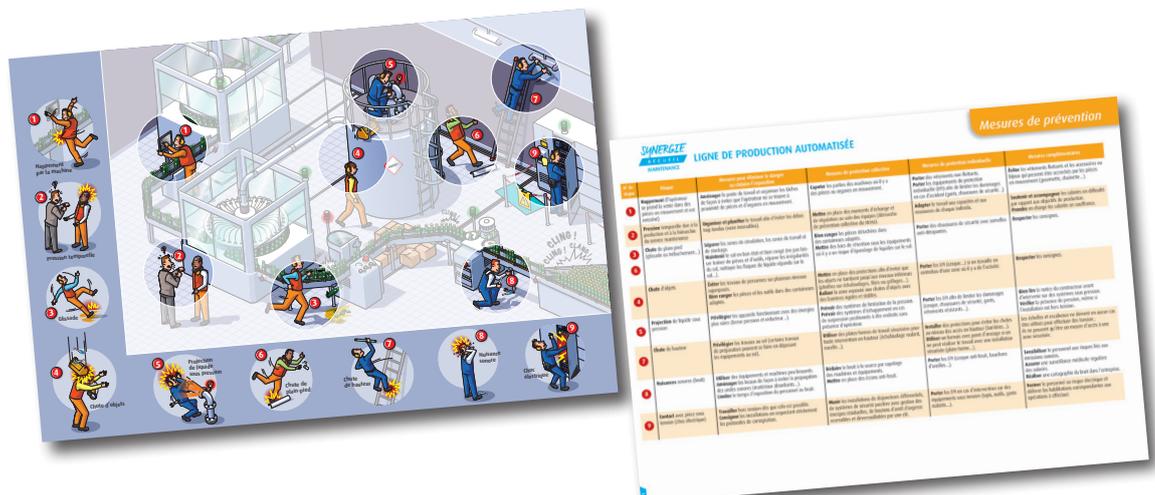
En tant que chargé de l'accueil des nouveaux vous pouvez également vous référer au « Synergie pédagogie maintenance » téléchargeable sur le site :

➤ <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.



LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE LA MAINTENANCE

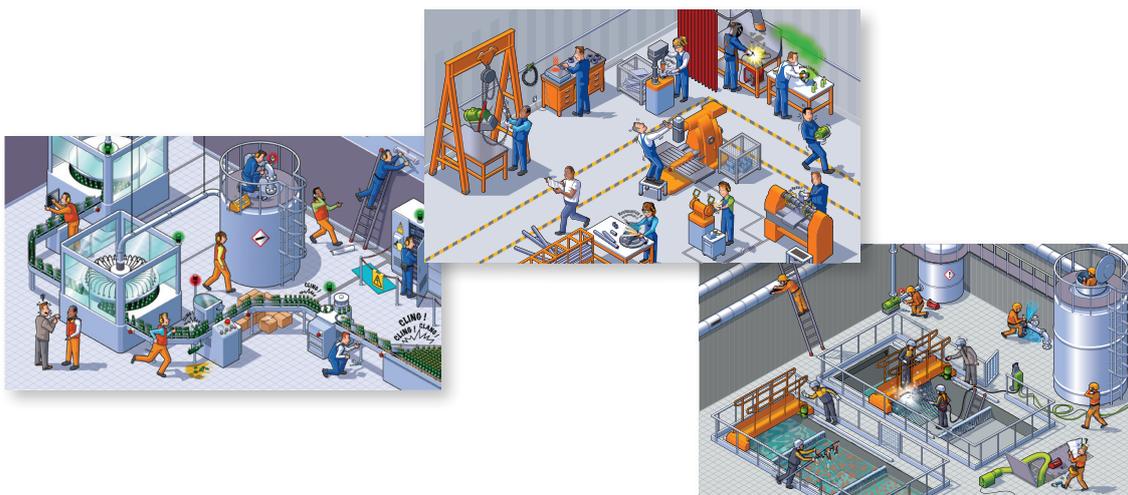
Dans le secteur de la maintenance, les risques sont multiples. Ils proviennent des activités de maintenance elles-mêmes (intervention mécanique ou électrique, énergies d'alimentation des équipements...), des spécificités des environnements dans lesquels le personnel de maintenance intervient et des conditions dans lesquelles s'effectuent ces opérations (coactivité, pression temporelle, intervention dans des ambiances difficiles et sur des machines...).

Les principaux risques rencontrés sont :

- > les risques liés aux **énergies** (électricité, énergies hydrauliques et pneumatiques, énergies potentielles et cinétiques...),
- > les risques liés aux **énergies résiduelles** (machine en mode arrêt),
- > les risques liés aux **chutes** (de hauteur ou de plain-pied),
- > les risques liés à l'utilisation des **équipements de travail et outillage**,
- > les risques liés à l'utilisation et au stockage des **produits**,
- > les risques liés à la **manipulation et au port de charges...**

La coactivité et la pression des délais de livraison du chantier viennent renforcer ces risques car elles ne favorisent pas la mise en place efficace de mesures de prévention appropriées.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à supprimer le danger ou à l'éloigner des opérateurs. À défaut, il convient de mettre en place des mesures de protection collective pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des protections individuelles doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...).



Les documents pour les nouveaux arrivants

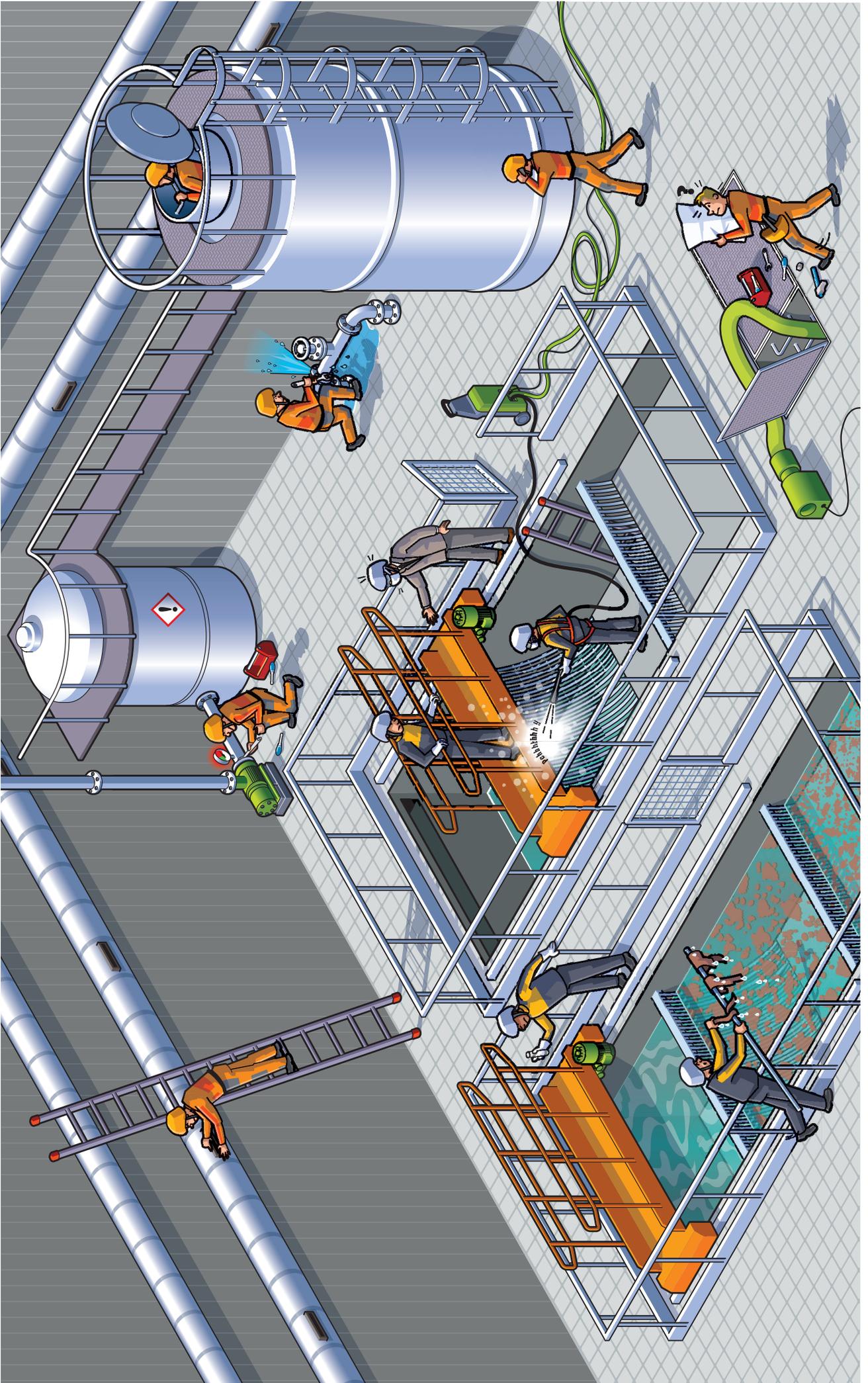


Vous pouvez :

- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document.
- les télécharger au format PDF sur le site : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>

Nom :

Prénom :



Nom et prénom du nouvel arrivant :
Nom et prénom de l'accueillant :
Entreprise :
Date :
Titre de la planche :

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom du nouvel arrivant :
Nom et prénom de l'accueillant :
Entreprise :
Date :
Titre de la planche :



Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

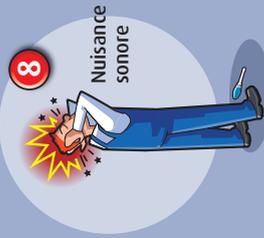
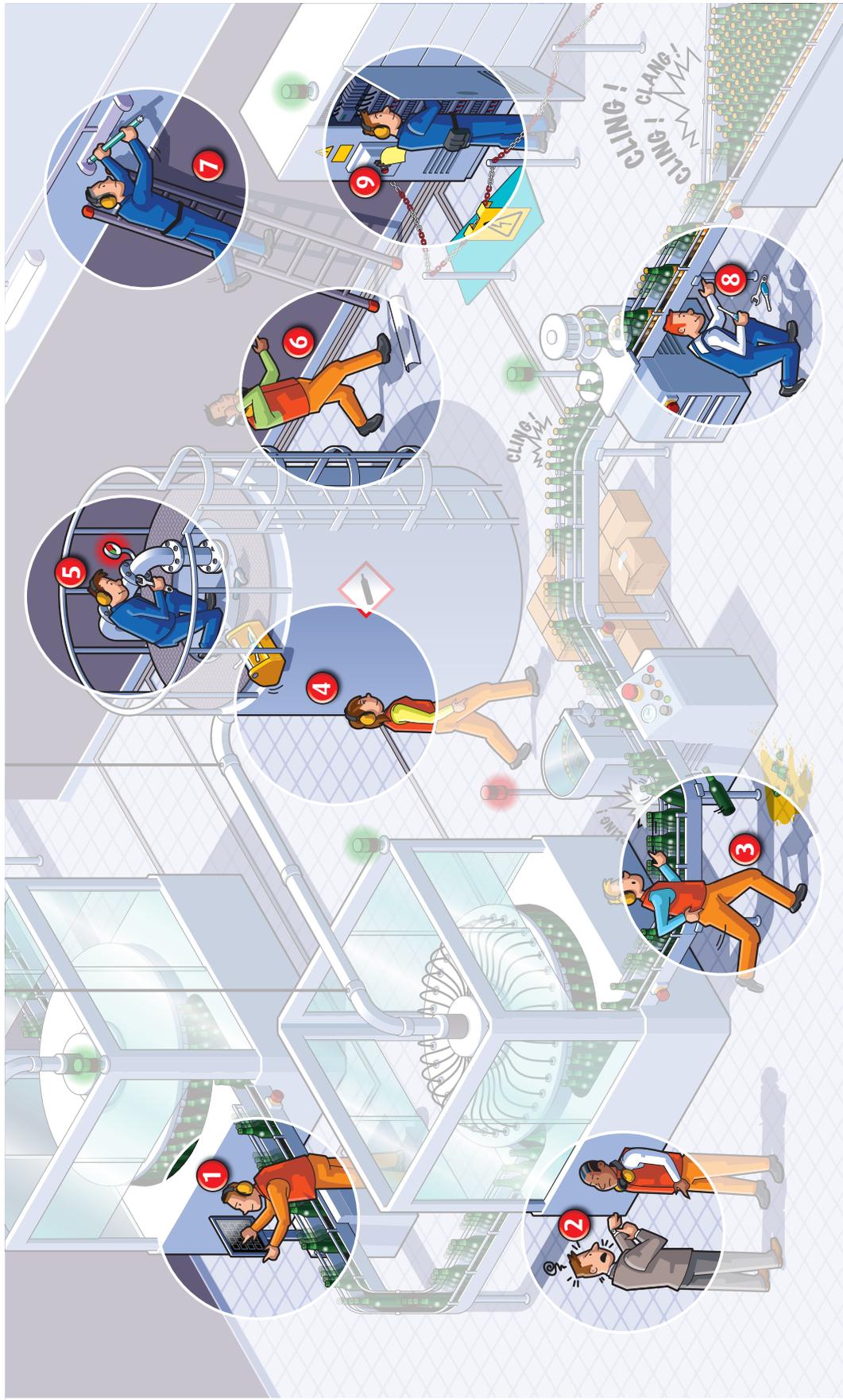
Les documents pour la personne chargée de l'accueil

(tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)

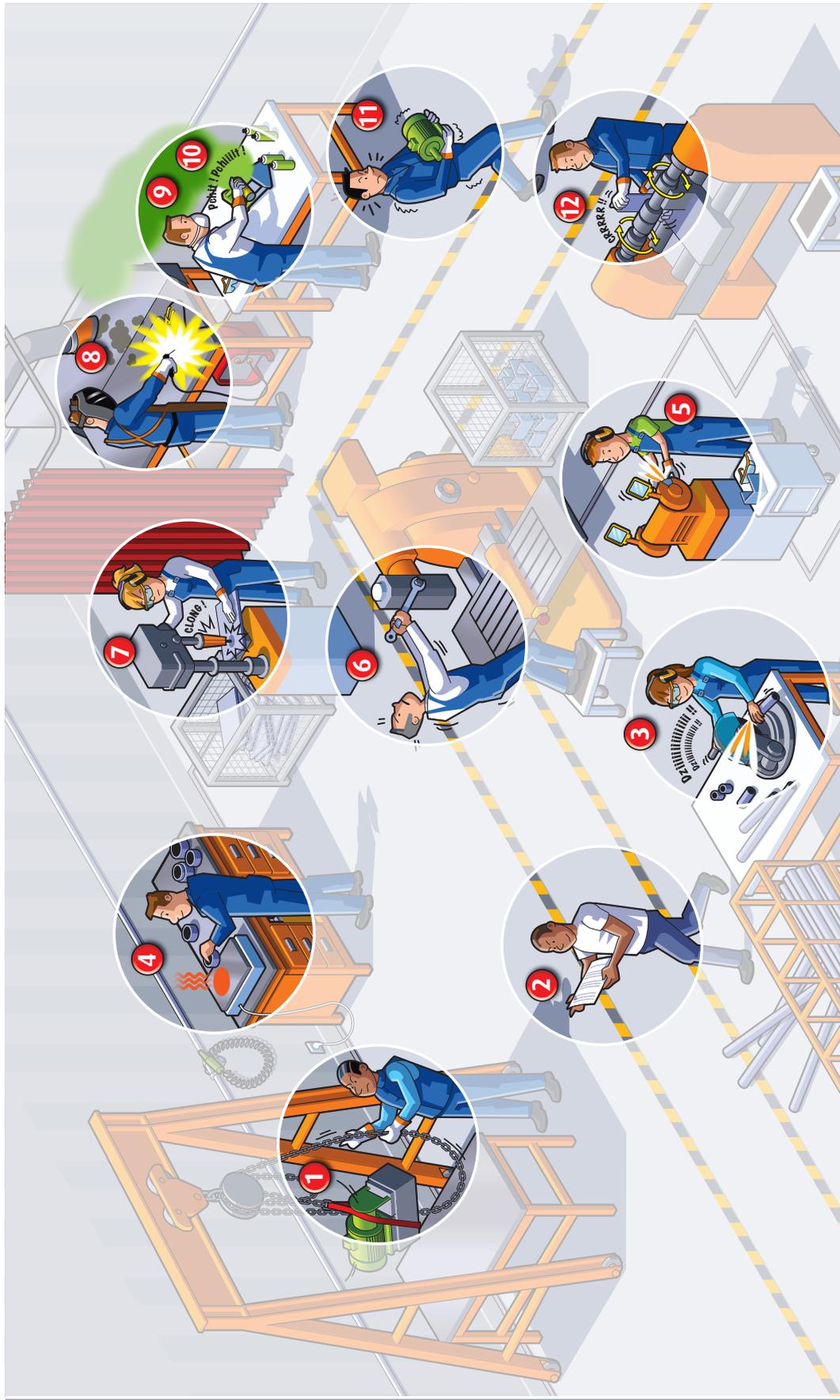


Vous pouvez :

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document.
- les télécharger au format PDF sur le site : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>



N° de risque	Risque	Mesures pour éliminer le danger ou réduire l'exposition	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Happement (l'opérateur se prend la veste dans des pièces en mouvement et est entraîné)	Aménager le poste de travail et organiser les tâches de façon à éviter que l'opérateur ne se trouve à proximité de pièces et d'organes en mouvement.	Capoter les parties des machines où il y a des pièces ou organes en mouvement.	Porter des vêtements non flottants. Porter les équipements de protection individuelle (EPI) afin de limiter les dommages en cas d'accident (gants, chaussures de sécurité...).	Éviter les vêtements flottants et les accessoires ou bijoux qui peuvent être accrochés par les pièces en mouvement (gourmette, chaînette...).
2	Pression temporelle due à la production et à la hiérarchie du service maintenance	Organiser et planifier le travail afin d'éviter les délais trop tendus (voire intenable).	Mettre en place des moments d'échange et de régulation au sein des équipes (démarche de prévention collective du stress).	Adapter le travail aux capacités et aux ressources de chaque individu.	Soutenir et accompagner les salariés en difficulté par rapport aux objectifs de production. Prendre en charge les salariés en souffrance.
3	Chute de plain-pied (glissade ou trebuchement...)	Séparer les zones de circulation, les zones de travail et de stockage. Maintenir le sol en bon état et bien rangé (ne pas laisser trainer de pièces et d'outils, réparer les irrégularités du sol, nettoyer les flaques de liquide répandu sur le sol...).	Bien ranger les pièces détachées dans des conteneurs adaptés. Mettre des bacs de rétention sous les équipements où il y a un risque d'épandage de liquides sur le sol.	Porter des chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes.	Respecter les consignes.
4	Chute d'objets	Éviter les travaux de personnes sur plusieurs niveaux superposés. Bien ranger les pièces et les outils dans des conteneurs adaptés.	Mettre en place des protections afin d'éviter que les objets ne tombent jusqu'aux niveaux inférieurs (plinthes sur échafaudages, filets ou grillages...). Baliser la zone exposée aux chutes d'objets avec des barrières rigides et stables.	Porter les EPI (casque...) si on travaille en contrebas d'une zone où il y a de l'activité.	Respecter les consignes.
5	Projection de liquide sous pression	Privilégier les appareils fonctionnant avec des énergies plus sûres (basse pression et réducteur...).	Prévoir des systèmes de limitation de la pression. Prévoir des systèmes d'échappement en cas de surpression positionnés à des endroits sans présence d'opérateur.	Porter les EPI afin de limiter les dommages (casque, chaussures de sécurité, gants, vêtements résistants...).	Bien lire la notice du constructeur avant d'intervenir sur des systèmes sous pression. Vérifier la présence de pression, même si l'installation est hors tension.
7	Chute de hauteur	Privilégier les travaux au sol (certains travaux de préparation peuvent se faire en déposant les équipements au sol).	Utiliser des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (échafaudage roulant, nacelle...).	Installer des protections pour éviter les chutes au niveau des accès en hauteur (barrières...). Utiliser un harnais avec point d'ancrage si on ne peut réaliser le travail avec une installation sécurisée (plate-forme...).	Les échelles et escabeaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour effectuer des travaux ; ils ne peuvent qu'être un moyen d'accès à une zone sécurisée.
8	Nuisances sonores (bruit)	Utiliser des équipements et machines peu bruyants. Aménager les locaux de façon à éviter la propagation des ondes sonores (matériaux absorbants...). Limiter le temps d'exposition du personnel au bruit.	Réduire le bruit à la source par capotage des machines et équipements. Mettre en place des écrans anti-bruit.	Porter les EPI (casque anti-bruit, bouchons d'oreilles...).	Sensibiliser le personnel aux risques liés aux émissions sonores. Assurer une surveillance médicale régulière des salariés. Réaliser une cartographie du bruit dans l'entreprise.
9	Contact avec pièce sous tension (choc électrique)	Travailler hors tension dès que cela est possible. Consigner les installations en respectant strictement les protocoles de consignation.	Munir les installations de disjoncteurs différentiels, de systèmes de sécurité positive avec gestion des énergies résiduelles, de boutons d'arrêt d'urgence accessibles et déverrouillables par une clé.	Porter les EPI en cas d'intervention sur des équipements sous tension (tapis, outils, gants isolants...).	Former le personnel au risque électrique et délivrer les habilitations correspondantes aux opérations à effectuer.



1 Basculement de la charge



2 Chute de plain-pied



3 Contact avec le disque



4 Contact avec pièce brûlante



5 Projection dans l'œil



6 Perte d'équilibre



7 Entraînement tôle



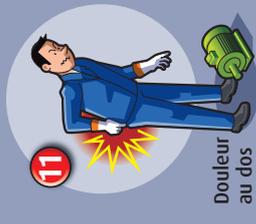
8 Inhalation de fumée



9 Exposition aux rayonnements



10 Inflammation

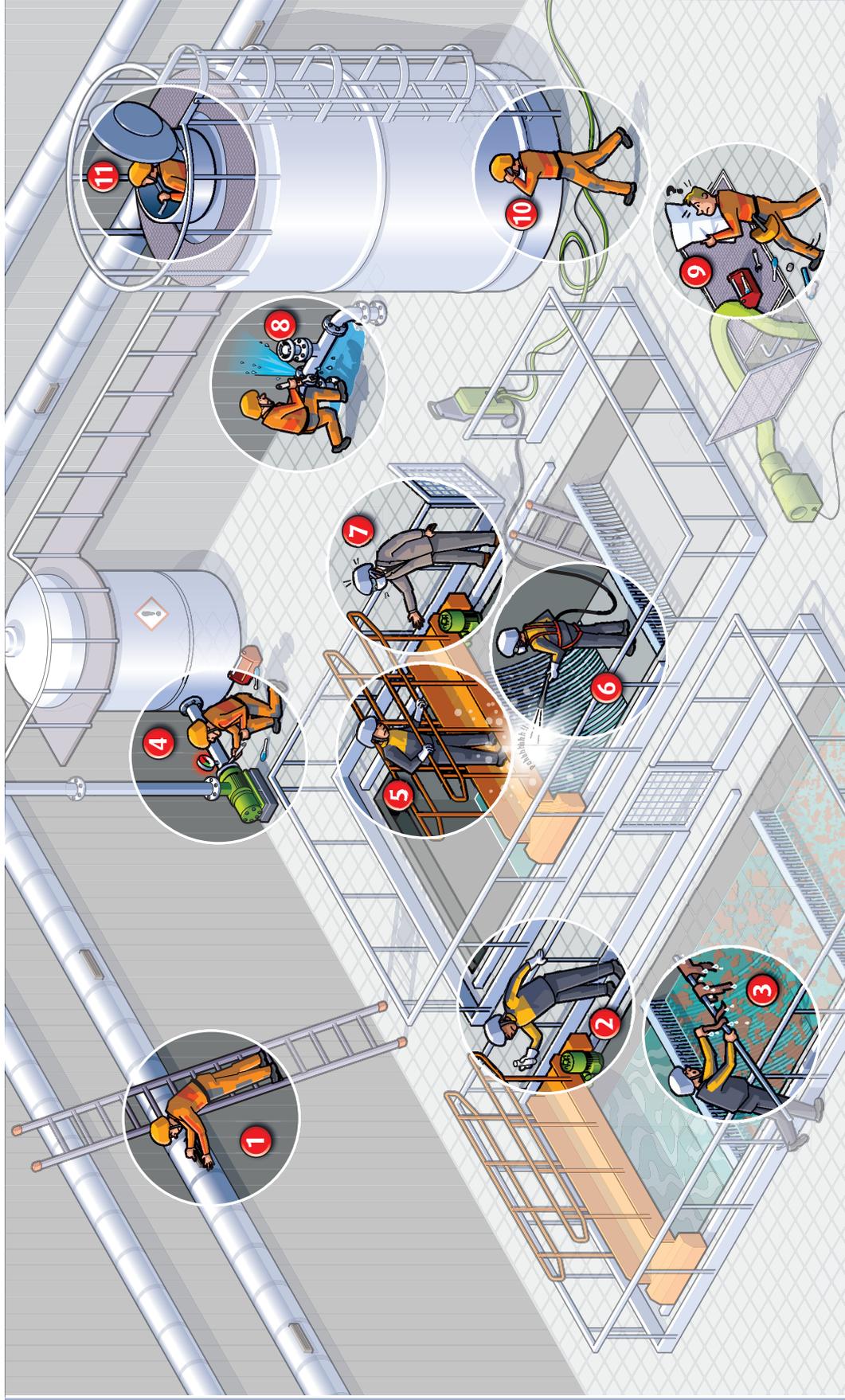


11 Douleur au dos



12 Entraînement du bras

N° de risque	Risque	Mesures pour éliminer le danger ou réduire l'exposition	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Basculement de la charge (manutention avec palan)	Organiser le travail pour limiter les manutentions des pièces lourdes. Bien ranger les zones de travail et de stockage. Maintenir en bon état les sols (plaques d'huile, trous...) Supprimer les inégalités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...).	Bien équilibrer les charges transportées (élingue). Vérifier l'état des élingues. Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter les EPI (casque, chaussures de sécurité, gants...).	Respecter les consignes. Former les salariés à l'élingage.
2	Chute de plain-pied (trébuchement)	Maintenir en bon état les sols (plaques d'huile, trous...) Supprimer les inégalités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
3	Contact avec le disque (pièce en mouvement)	Utiliser des pièces standardisées afin de limiter les reprises par usinage.	Mettre en place les protections adaptées sur les parties mobiles des outils électroportatifs et des équipements. Utiliser des outils et équipements conformes et en bon état.	Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité...) et des habits résistants (combinaison de travail...).	Respecter les consignes. Installer des fiches de poste détaillant les risques et précautions à prendre lors de l'utilisation des équipements et des outils. Bien lire et respecter les notices des constructeurs.
4	Contact avec une pièce brûlante	Éviter de manipuler des pièces chaudes.	Mettre en place des dispositifs de refroidissement des pièces (bains...).	Porter des EPI adaptés (gants isolants...).	Sensibiliser le personnel aux risques de brûlure. Installer des fiches de poste signalant les risques. Installer des douches en cas de brûlure.
5	Projection de matière incandescente dans l'œil + risque de choc et de happement	Mettre en œuvre des méthodes de travail limitant les reprises à la meuleuse (échanges standard de sous-ensembles...).	Utiliser des outils disposant de protections aux normes et en bon état (carter...).	Porter les EPI adaptés (gants, lunettes...) et porter des vêtements non flottants.	Disposer d'un lave-œil à proximité. Vérifier régulièrement l'état du disque.
6	Chute (perte d'équilibre)	Ne pas effectuer de travaux debout sur un escabeau ou une échelle.	Si l'opérateur est amené à travailler dans un endroit où il peut être déséquilibré en cas d'effort, protéger sa zone avec des barrières rigides et stables.	Porter des chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes.	Signaler les zones à risque par une signalétique adaptée.
7	Entraînement de la tôle	Utiliser des pièces standardisées afin de limiter les reprises par usinage.	Bien fixer la tôle sur les machines d'usinage à l'aide de serre-joints ou tout autre procédé garantissant l'immobilisation totale de la pièce pendant les opérations d'usinage. Mettre en place des protections sur les formes dangereuses (capotage...).	Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité...) et des habits résistants (combinaison de travail...).	Former le personnel à l'utilisation des machines. Mettre en place des fiches de poste, rappelant les consignes d'utilisation, en évidence au poste de travail.
8	Inhalation de fumées	Planifier les interventions de manière à limiter le nombre de personnes exposées aux émanations de gaz. Ventiler la zone concernée.	Capter les gaz et vapeurs à la source. Baliser la zone exposée aux émanations de gaz et vapeurs avec des barrières rigides et stables.	Porter les EPI (appareils respiratoires, masques avec ou sans cartouche, vêtements étanches...).	Former les intervenants à la détection des gaz, vapeurs et polluants. Former les intervenants à la conduite à tenir en cas d'accident.
9	Exposition aux rayonnements	Séparer la zone dangereuse des autres zones où travaillent des opérateurs (cabine fermée de soudage, cloisons...). Limiter le temps d'exposition de l'opérateur aux rayonnements.	Protéger le personnel des zones où il y a dégagement de rayonnement (rideau anti-UV...).	Porter des EPI adaptés (masque ou lunette de soudage, tablier en plomb...) et des vêtements résistants.	Former le personnel aux risques liés à son activité (soudage...). Installer des fiches de poste détaillant les risques et précautions à prendre.
10	Inflammation	Éloigner les sources de chaleur de tout produit ou de toute matière inflammable.	Protéger les sources de chaleur en les neutralisant au plus près de leur source.	Porter des EPI adaptés (gants ignifuges...).	Former le personnel (permis de feu, lutte contre les incendies...). Étiqueter tous les produits avec les pictogrammes adaptés (inflammable...) même en cas de transvasement ponctuel.
11	Port de charge lourde	Limiter le nombre de manutentions et le poids des objets manutentionnés.	Utiliser des aides à la manutention (pont roulant, griffe, bacs avec poignées...).	Porter des EPI adaptés (gants...) et des équipements de confort (ceinture de force...).	Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).
12	Entraînement du bras	Privilégier les machines où il n'est pas possible d'accéder avec les bras ou les mains aux parties en mouvement.	Protéger les parties en mouvement avec des capots ou autres dispositifs.	Porter des EPI (gants, chaussures de sécurité...) et des habits résistants (combinaison de travail...).	Respecter les consignes. Installer des fiches de poste détaillant les risques et précautions à prendre lors de l'utilisation des équipements et des outils. Bien lire et respecter les notices des constructeurs.



1 Chute de hauteur



2 Chute dans l'eau



3 Contact avec produits dangereux



4 Projection de liquide sous pression



5 Inhalation d'aérosol contaminé



6 Contact avec produits dangereux



7 Chute de hauteur



8 Projection de liquide sous pression



9 Chute de hauteur



10 Chute de plain-pied



11 Manque d'oxygène

N° de risque	Risque	Mesures pour éliminer le danger ou réduire l'exposition	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Chute de hauteur	Privilégier les travaux au sol (certains travaux de préparation peuvent se faire en déposant les équipements au sol). Limiter la présence de personnes au bord des bassins et à proximité des fosses ouvertes.	Utiliser des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (échafaudage roulant, nacelle...).	Installer des protections pour éviter les chutes au niveau des accès en hauteur (barrières...). Utiliser un harnais avec point d'ancrage si on ne peut réaliser le travail avec une installation sécurisée (plate-forme...).	Les échelles et escabeaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour effectuer des travaux ; ils ne peuvent qu'être un moyen d'accès à une zone sécurisée.
2	Chute dans l'eau	Limiter la présence de personnes au bord des bassins et à proximité des fosses ouvertes.	Baliser les zones où il y a risque de chute à l'aide de barrières rigides et stables.	Porter des EPI adaptés (chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes, casque...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chutes dans l'eau. Signaler les zones présentant un risque. Former le personnel au sauvetage.
3	Contact avec des produits contaminés ou dangereux	Décontaminer la zone avant toute opération de maintenance. Remplacer les produits dangereux par des produits moins dangereux. Éloigner les zones de stockage des produits des zones d'intervention.	Protéger les zones exposées avec des barrières rigides et stables ainsi que des capotages, cloisonnements... Capter les polluants à la source.	Porter des vêtements et des EPI adaptés aux propriétés physico-chimiques des produits (combinaison, bottes ou chaussures de sécurité, gants, lunettes de protection, masque...).	Installer des fiches de poste précisant les risques et précautions à prendre. Former le personnel aux risques chimiques. Installer des douches et des équipements de décontamination. Mettre à disposition du personnel les fiches de données de sécurité (FDS) des produits. Étiqueter correctement les contenants même en cas de transvasement ponctuel.
4	Projection de liquide sous pression	Privilégier les procédés utilisant des basses pression. Évacuer les pressions résiduelles en cas d'arrêt des installations.	Baliser les zones exposées aux projections de liquides sous pression avec des barrières rigides et stables. Mettre en place des dispositifs d'échappement en cas de surpression.	Utiliser des EPI adaptés (gants, masque, casque, chaussures...) et des vêtements qui protègent bien.	Identifier par un marquage les produits véhiculés dans les tuyaux. Surveiller la pression dans les tuyaux. Installer des fiches de poste précisant les risques et les précautions à prendre. Signaler les zones à risques.
8					
5	Inhalation d'aérosol contaminé	Planifier les interventions de manière à limiter le nombre de personnes exposées aux émanations de gaz. Ventiler la zone concernée.	Capter les gaz et vapeurs à la source. Baliser la zone exposée aux émanations de gaz et vapeurs avec des barrières rigides et stables.	Porter les EPI (appareils respiratoires, masques avec ou sans cartouche, vêtements étanches...).	Former les intervenants à la détection des gaz, vapeurs et polluants. Former les intervenants à la conduite à tenir en cas d'accident.
7	Chute de hauteur	Limiter la présence de personnes au bord des bassins et de fosses.	Baliser les zones où il y a risque de chute à l'aide de barrières rigides et stables.	Porter des EPI adaptés (chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes, casque, harnais avec point d'ancrage...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chutes de hauteur. Signaler les zones présentant un risque.
9					
10	Chute de plain-pied (trebuchement)	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Maintenir en bon état les sols (plaques d'huile, trous...). Supprimer les inégalités de surface et/ou les obstacles. Maintenir en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes...). Porter des lunettes de protection adaptées à la vue.	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Manque d'oxygène	Limiter les travaux à effectuer dans des atmosphères confinées. Ventiler régulièrement les zones d'intervention.	Baliser les zones où il y a risque de confinement à l'aide de barrières rigides et stables et mettre en place une signalisation (panneaux).	Porter des EPI adaptés (appareils respiratoires avec ou sans bouteille, masques avec ou sans cartouche...).	Former le personnel au certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (CATEC). Intervenir à deux avec une personne à l'abri pouvant secourir l'autre ou prévenir les dangers.

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et des Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@carsat-
aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 76
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 70 51 32
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
prevention.atmp@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 96 96
fax 04 72 91 97 09
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13
lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Espace Turenne Radamonthe, Route de Raban,
BP 7015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

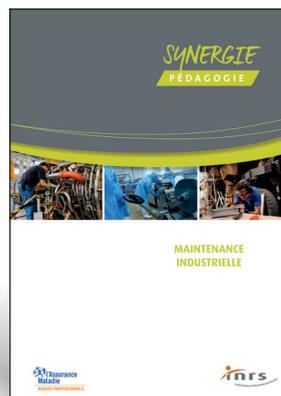
CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

« Synergie accueil maintenance » fait partie d'une collection intitulée « Synergie », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « Synergie accueil maintenance » :

« Synergie pédagogie maintenance » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (Centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • e-mail: info@inrs.fr

Édition INRS ED 4337

1^{re} édition • décembre 2014 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2167-3

Avec la participation de :

- > la CARSAT Alsace-Moselle
- > l'académie de Lille (éducation nationale)
- > l'académie de Poitiers (éducation nationale)
- > l'UIMM Alsace
- > le REPMI